

## AUTORISATION PARENTALE

(1) Rayer la mention inutile

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur (1), responsable de l'enfant .....

Je l'autorise à participer aux activités du centre de loisirs.

Oui  Non

J'autorise les responsables à transporter mon enfant par des moyens de transports collectifs :

Oui  Non

J'autorise le directeur du Centre de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales.

Oui  Non

Lieu d'hospitalisation(1):  hôpital ou  clinique

Je m'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux et d'hospitalisation.

Oui  Non

NB: En cas d'absence non justifiée, aucun report ni remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera effectué dans un délai d'un mois.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(1) :

Oui  Non

Je confirme avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant:

Oui  Non

Pour l'accueil jeune j'autorise mon enfant à partir librement :

Oui  Non

J'autorise la grange aventure à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur(2) :

Oui  Non

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au non, j'autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans le cadre des activités de la grange aventure.

(2) Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par et pour la Grange Aventure uniquement sous toutes formes et tous supports (presse, publicité, publicité électronique, site internet du centre...).

Fait à ....., le .....

Signature



## ACCUEIL DE LOISIRS

### PARIGNY

Adhésion familiale : 10€

Valable de date en date

### ENFANT:

Nom: .....

Prénom: .....

Date de naissance: .....

Vaccins: Merci de joindre la photocopie des vaccinations

Allergie: .....

Repas spéciaux: sans porc(1)

RESPONSABLE: ...., (père, mère, tuteur)

Nom du père: ..... Prénom: .....

Nom de la mère: ..... Prénom: .....

(si différent)

Adresse: .....

Tel fixe: \_ \_ \_ \_ \_

Tel Travail : Père: \_ \_ \_ \_ \_ Mère: \_ \_ \_ \_ \_

Tel Portable: Père: \_ \_ \_ \_ \_ Mère: \_ \_ \_ \_ \_

E-mail: .....

Profession père: .....

Employeur Père: .....

Profession mère: .....

Employeur Mère: .....

Personnes susceptibles de récupérer mon enfant ou à contacter en cas d'urgence: (nom, prénom, numéro de téléphone)

1: \_\_\_\_\_

2: \_\_\_\_\_

3: \_\_\_\_\_

N°CAF: Joindre l'attestation du quotient familial .

.....

N°Sécurité sociale: .....

(1) Rayer la mention inutile



## **REGLEMENT INTERIEUR:**

Le centre de loisirs La Grange Aventure est une association gérée par des bénévoles et dirigée par un Directeur Mr Montet.

*Le personnel met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et pour l'aider à mener à bien cette mission il est demandé aux familles de respecter le règlement intérieur qui suit.*

### **1. Publics accueillis et lieux d'accueil :**

Il s'adresse aux enfants de Parigny et des communes environnantes.

**Pendant les vacances scolaires :** accueil au centre de loisirs de Parigny.

- 3 à 5 ans : maternelle
- 6 à 8 ans : CP,CE1
- 9 à 11ans : CE2,CM1,CM2
- **Secteur passerelle :**11 à 13 ans accueil dans le préfabriqué de l'école primaire de Commelle-Vernay
- **Accueil jeunes :**14 à 18 ans : accueil dans le préfabriqué de l'école primaire de Commelle-Vernay

**Le mercredi:** Une navette est organisée à 8h30 au centre de Parigny, les activités ont lieu ensuite au centre de Commelle-Vernay.  
Suppléments de 1€ pour le transport.

### **2. L'équipe d'animation:**

Elle est constituée conformément à la réglementation de la Direction départementale de la Cohésion sociale (**DDCS**):

#### **D'une équipe permanente à l'année:**

- **Montet Thierry**, Directeur,
- **Fidry Eva**: directrice adjointe à Parigny
- **Vernet Emilie**, directrice adjointe à Commelle-Vernay
- **Silvio Laurette**: animatrice BAFA

D'une équipe de vacataires et de stagiaires pour les vacances scolaires et le mercredi.

### **3. Déroulement d'une journée :**

Accueil échelonné de 7h30 à 9h:(7h15 le mercredi) *les enfants commencent tranquillement la journée dans les différents coins aménagés : dessins, jeux de société, construction, jeux de rôle, ping pong...*

Temps d'activité fixe de 9h à 11h30 : *après l'appel chaque enfant se dirige vers son activité en fonction de son âge.*

Accueil du midi de 11h30 à 12h15 : *pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.*

Temps du repas de 11h30 à 13h15 : *Le repas est servi au centre de loisirs et au restaurant scolaire de Commelle-Vernay les mercredis.*

Accueil échelonné de 13h15 à 14h : *sieste pour les petits et temps calme pour les autres.*

Temps d'activité fixe de 14h à 17h : *activités par groupe avec goûter fourni*

Accueil du soir de 17h à 18h15 : (18h30 le mercredi) *jeux libres pendant les départs échelonnés*

### **4. Périodes d'ouverture :**

Périodes		Amplitude d'ouverture
Mercredis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	De 7h15 à 18h30
Vendredis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Samedis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Périscolaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les enfants de l'école de Parigny de 16h15 à 18h15.
Vacances de Toussaint	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L 22/10 AU 2/11/2018
Vacances de Noël	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du J3/01 AU V4/01/2019
Vacances d'hiver	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L18/02 AU V1/03/2019
Vacances de printemps	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L15/04 AU V26/04/2019
Juillet	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A confirmer
Août	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A confirmer

### **5. TRANSPORT**

Pour les sorties nous travaillons avec le transporteur Bierce et le directeur du centre conduit les bus loués à celui-ci. Nous utilisons aussi les bus de la Star. Certains trajets se feront en mini bus conduit par un responsable de l'équipe d'animation.

**6. Incriptions :** Les inscriptions se font à notre bureau à Commelle-Vernay ou par le site internet : [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr)

La permanence du bureau : lundi, mardi, vendredi: 13h30 à 18h15

*Merci de respecter ces horaires. Aucune inscription ne sera prise lors du fonctionnement des activités.*

Possibilité d'inscription jusqu'au lundi avant le mercredi et jusqu'au jeudi avant le début des vacances.

### **La diffusion des programmes se fait 3 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires :**

- Par mail directement aux familles
- Sur le site de la mairie de Commelle-Vernay
- Sur le site de la grange aventure : [www.lagrangeaventure.fr](http://www.lagrangeaventure.fr)
- Dans les cartables des enfants par le biais de l'école
- Dans les commerces

### **Modalités et pièces à fournir pour le dossier d'inscription :**

- Remplir un dossier d'inscription et signer le règlement intérieur (fiche famille, fiche enfant et autorisation parentale)
- Verser l'adhésion annuelle par famille
- Apporter l'attestation de la CAF justifiant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial
- Joindre la photocopie des vaccinations à jour

### **7. Les activités**

Les activités tiennent compte de l'âge de l'enfant, des effectifs, des contraintes réglementaires. Seul la météo peut modifier ce programme. Dans ce cas l'équipe, proposera une activité de remplacement.

Si le nombre d'enfants est faible, les enfants feront l'activité sur le site de Commelle-Vernay (déplacement effectuer en mini bus).

Les activités débutent à l'heure et nous vous demandons de respecter ses horaires. Pour les sorties à la journée certains horaires peuvent être modifiés ils sont précisés sur le programme.

L'enfant doit avoir une tenue adaptée lui permettant de participer aux activités proposées et spontanées. (tongue et sandale interdite)

L'encadrement se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant à une activité s'il n'a pas une tenue adaptée et s'il n'est pas arrivé avant l'appel.

### **8. La participation financière des parents :**

Nous calculons le tarif à l'heure pour le centre de loisirs et suivant le quotient familial. (demander la grille au bureau)

Pour le secteur passerelle le tarif est fixé à l'heure. (demander la grille au bureau).

Les jeunes sont tenus de respecter le règlement intérieur du centre de loisirs. Des suppléments peuvent être demandés pour les sorties.

Nous facturons en fonction du nombre d'heures passées au centre de loisirs (heure arrondie au quart d'heure commencé).

Sur certaines activités onéreuses nous mettons des suppléments.

Pour les familles n'ayant pas renseigné leur numéro d'allocataire ou leur quotient familial le prix sera calculé en fonction de la tranche de quotient la plus haute.

Une réduction de 30% est appliquée à partir du troisième enfant pour la même activité et le même jour.

Le règlement des activités se fait à l'inscription et pour le périscolaire nous vous transmettons la facturation à la fin du trimestre.

La totalité du règlement doit nous parvenir avant le début des activités afin de valider l'inscription. Nous pouvons refuser l'inscription d'un enfant si nous sommes complet ou mettre l'inscription en attente en cas de libération d'une place.

A savoir, un enfant en attente ne peut pas changer de groupe d'âge. Le parent devra trouver un autre mode de garde.

En cas d'absence ou d'annulation un certificat médical sera demandé pour le remboursement des frais de l'activité.

Les chèques vacances ANCV et CESU sont acceptés.

*La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF.*

### **9. Les repas:**

Les repas sont préparés et livrés par le bar restaurant à Parigny pendant les vacances. Le mercredi les enfants mangent au restaurant scolaire de l'école de Commelle-Vernay le repas est livré par un traiteur. Pour les sorties à la journée les parents fournissent le pique nique.

Le centre de loisirs fourni le goûter de l'après midi.

### **10. Respect**

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs doivent respecter les encadrants, les autres enfants, les locaux et le matériel mise à disposition.

En cas de non respect des consignes, un premier avertissement lui sera signifié ainsi qu'à ses parents. Après deux avertissements, il sera exclu du centre.

### **11. Assurance**

Les parents s'engagent à souscrire à une assurance individuelle et responsabilité civile qui est obligatoire.

### **Procédure en cas d'accident ou de maladie :**

En cas d'accident ou de maladie quand l'enfant est au centre le personnel prévient les parents.

En cas d'urgence il fera appel au centre de secours le plus proche.

Pour le bien être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

### **12. Responsabilité**

Les parents doivent signaler le nom de la personne qui amène et récupère l'enfant au centre. Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les lui ont confiés ou aux personnes désignées à l'avance. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte. Pour les enfants qui viennent et qui rentrent seuls l'autorisation doit être signée.

Le règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature des parents

